AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1985
FR0013176526-FS0998

25 novembre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VALEO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 novembre 2025, la société The Goldman Sachs Group, Inc (Corporation Trust Center,1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 19 novembre 2025, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société VALEO, et détenir, indirectement 12 039 149 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 4,92% du capital et 4,38% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VALEO hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 463 715 actions VALEO (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 113 715 actions VALEO résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions VALEO et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;

- 150 000 actions VALEO résultant de la détention d'un contrat « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 19 juin 2026, à un prix unitaire de 10 € ; et

- 200 000 actions VALEO résultant de la détention d'un contrat « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 19 décembre 2025, à un prix unitaire de 12 €.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 5 038 697 actions VALEO (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 87 778 actions VALEO résultant de la détention de 26 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 24 novembre 2025 et le 31 décembre 2030, à des prix compris entre 1,29 € et 11,41 € ; et

- 4 950 919 actions VALEO résultant de la détention de 79 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 8 décembre 2025 et le 19 novembre 2035.

[1] Sur la base d'un capital composé de 244 633 504 actions représentant 275 026 798 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.